

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés ayants donnés pouvoir :

Absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur / Madame
désigné(e)

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2020
- 2) Compte administratif 2020
- 3) Délibération d'affectation du résultat
- 4) Vote des taxes 2021
- 5) Budget primitif 2021
- 6) Subventions aux associations
- 7) Convention de télétransmission des actes – Changement de tiers de télétransmission (S2low)
- 8) Emprunt pour les travaux d'aménagement et sécurisation du Centre Bourg
- 9) Dépenses à imputer au compte 6232 – délibération de principe
- 10) Tarif plaçages des stands marché du 1^{er} mai
- 11) Loyer du Mini-Market - Multiple rural
- 12) Participation à des frais de scolarité

1) Compte de gestion 2020

Madame Sylvie BOULIN, adjointe en charge des finances, présente les résultats d'exécution du budget principal du compte de gestion du receveur 2020. Il est en parfaite concordance pour les réalisations et les résultats avec le compte administratif 2020.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation complémentaire ni réserve de sa part.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

2) Compte administratif 2020

Monsieur le Maire propose au conseil de désigner Madame BOULIN, adjointe aux finances, présidente de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à, accepte cette désignation.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvie BOULIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
CA 2020	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019		227 095,90		225 538,53		452 634,43
Opérations de l'exercice	718 788,64	956 377,56	838 951,08	595 178,34	1 557 739,72	1 551 555,90
Totaux	718 788,64	1 183 473,46	838 951,08	820 716,87	1 557 739,72	2 004 190,33
Résultats de clôture		464 684,82	18 234,21			446 450,61
Restes à réaliser 2020			404 564,00	58 800,00	404 564,00	58 800,00
Résultat cumulé						100 686,61

- Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2020, Monsieur VALEIX, Maire quitte la salle du conseil.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

3) Délibération d'affectation du résultat

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et remercie le conseil pour le vote du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	
237 588,92		
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
227 095,90		
	Déficit	
Résultat de clôture 2020 à affecter	excédent	464 684,82
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	243 772,74
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
225 538,53		
	Déficit	
Résultat comptable cumulé	excédent	
	Déficit	18 234,21
Dépenses d'investissement restant à réaliser		
404 564,00		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
58 800,00		
Solde des restes à réaliser		
345 764,00		
Besoin réel de financement 2021		
363 998,21		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire : 464 684,82

En couverture du besoin réel de financement 2021 dégagé à la section d'investissement

Recette budgétaire au compte R 1068 : 363 998,21

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(Ligne budgétaire 002 du budget 2021) soit : 100 686,61

(Résultat brut – besoin réel de financement : 464 684,82 – 363 998,21)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 Excédent reporté	D 001 Solde d'exécution N-1	R 001 Solde d'exécution N-1
	100 686,61 €	18 234.21	R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 363 998.21

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -
 Voix CONTRE -
 ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

4) Vote des taxes 2021

A compter de 2021, les communes ne votent plus de taux de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation versée jusqu'en 2020 aux communes est remplacée par la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) versée précédemment au Département (soit 17.46 %).

En conséquence, le taux de taxe foncière bâtie de référence pour 2021 correspond au taux communal 2020 + le taux départemental 2020.

Présentation du tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2009, remis à chaque élu (Strate : communes de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 301 € par habitant en 2019, pour une moyenne régionale de 2 213 €

soit 41 % plus faible. Le montant des taxes par habitant est de 288 €/an à Villegouge et reste le plus faible de toutes les communes avoisinantes.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission finances propose au conseil municipal, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -
 Voix CONTRE -
 ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

5) Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 élaboré en commission des finances, et remis à tous les conseillers avec la convocation est présenté.

Il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de **2 262 359.82 €**.

↳ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à **1 064 229.61 €**

↳ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à **1 198 130.21 €**

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

*Préciser les noms

6) Subventions aux associations

Présentation du tableau récapitulatif des subventions proposées aux associations pour 2021 :

Associations	2021	
Tennis club	800	soutenir l'école de tennis, achat matériel éducatif
Football Club	800	mise en place de tarifs dégressif pour les fratries
Ecole de Musique	1 990	cours et ateliers proposés gratuitement aux participants, cotisations réduites de 70€
Les Canailles	150	couverture des frais administratifs et organisation de manifestations
ADAT (Association Droit Au Travail)	150	aide aux demandeurs d'emploi
Adelpha 33	150	système anti-grêle
MAM (le Royaume des Bébés)	200	matériel pédagogique
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais	200	équipement pédagogique et vestimentaire

Monsieur, membre d'associations ne participe pas au vote des subventions.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

7) Convention de télétransmission des actes – Changement de tiers de télétransmission (S2low)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

Dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique et la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et des actes liés à la comptabilité publique, un opérateur de télétransmission doit être choisi par la collectivité.

Jusqu'à présent, l'outil de télétransmission était FAST.

La Communauté de Communes du Fronsadais, lors de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique, a changé de tiers de télétransmission. Le dispositif choisi se nomme **S2LOW**.

Afin que notre collectivité puisse utiliser le tiers de télétransmission S2LOW, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télétransmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

8) Emprunt pour l'aménagement et sécurisation du Centre Bourg

Dans le budget primitif 2021, il est prévu un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux d'aménagement et sécurisation du centre bourg.

Pour mémoire chacun des conseillers a reçu l'état de la dette de la commune.

Actuellement, il reste quatre emprunts dont deux qui se terminent prochainement :

- Aménagement espaces publics de 300 000 € (fin le 2/6/2022)
- Construction de la salle des fêtes de 600 000 € (fin le 1/2/2026)
- Construction du nouveau groupe scolaire de 200 000 € (fin le 18/4/2033)
- Construction du Multiple Rural de 650 000 € (fin le 5/10/2036)

Tableaux offres reçues, du Crédit Agricole et de La Banque Postale pour un emprunt de 100 000 € sur 15 ans à taux constant et annuités constantes. Le premier remboursement se faisant un an après le versement des fonds.

	Taux annuel	Montant échéance	Remboursement total	Frais dossier
Crédit Agricole	0.69 %	7 040.57 €	105 608.55 €	110 €
La Banque Postale	0.73 %	7 062.61	105 945.23 €	200 €

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

9) Dépenses à imputer au compte 6232 – délibération de principe

Le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 impose aux collectivités dans le cadre d'émission de mandats administratifs une liste de pièces justificatives.

Dans le cadre de remise de cadeaux ou de prix, prestations diverses ou gratification, une décision de l'assemblée délibérante fixant les modalités d'attribution est nécessaire.

Monsieur le Maire propose l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Le compte 6232 prendra en charge les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ; Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, anniversaire, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

10) Tarif plaçages des stands marché du 1^{er} mai

Patricia QUELENNEC rappelle au conseil municipal le souhait d'organiser un marché pour le 1^{er} mai sur le domaine public de la Commune.

Suivant les dernières réunions de la Commission Festives et la concertation des conseillers municipaux qui en sont membres, il est proposé de fixer le montant du droit de plaçage comme suit :

- 1€ le mètre linéaire sans électricité

- 2€ le mètre linéaire avec électricité

L'acte constitutif de la Régie universelle de recette de la Commune autorisant l'encaissement des droits de place, les recettes de cette manifestation seront encaissées par la Régie selon les modes de recouvrement suivants : chèques, espèces.

Ce tarif reste valable pour les années futures et modifiable par délibération révisant la fixation du prix de l'emplacement et de l'occupation du domaine public.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur ces tarifs.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

**Préciser les noms*

11) Loyer du Mini-Market - Multiple rural

Pour les raisons citées ci-après, Monsieur le Maire informe que ce point est finalement ajourné et sera revu lors d'un prochain conseil.

12) Participation à des frais de scolarité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 18 novembre 2020, la Mairie de La Lande de Fronsac a sollicité au titre de la solidarité la Commune de Villegouge pour le versement d'une dotation de 300 €.

Cette somme représente notre quote-part sur le montant annuel global des frais de scolarité d'un enfant inscrit en classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour verser cette dotation de 300 € à la commune de La Lande de Fronsac.

..... Voix POUR -

..... Voix CONTRE -

..... ABSTENTIONS -

*Préciser les noms

Information diverses :

Fin de la réunion :